

## EDITORIAL

# Un projet d'avenir ambitieux pour la Rance maritime ?

La Rance maritime est au cœur des préoccupations de Rance-Environnement. Décidés à agir devant les dégradations de son environnement, nous avons lancé en septembre 2006, en partenariat avec la FAUR, une réflexion collective sur la question: "Quels paysages veut-on pour la Rance de Dinan à St-Malo?". Ce travail de consultation et de concertation, publié dans un livre blanc associatif et citoyen en mars 2008, fait émerger **ce que souhaitent les habitants pour l'avenir de l'estuaire.**

Les perspectives actuelles de gestion territoriale permettront-elles de donner à l'estuaire l'avenir souhaité par les habitants dans le Livre Blanc ? C'est la question que nous avons voulu clarifier au cours de notre Assemblée Générale qui a eu lieu le 6 février dernier à Pleudihen.

Trois perspectives sont d'actualité : Natura 2000, la charte des espaces côtiers bretons, le Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude. Ce numéro de "Au fil de la Rance" traite de ces perspectives.

**Natura 2000** est un réseau écologique européen de protection de la biodiversité. L'estuaire de la Rance a été proposé comme site Natura 2000 en avril 2002. Avec beaucoup de retard, un comité de pilotage va maintenant être mis en place pour définir les



objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Consciente des menaces qui pèsent sur son littoral, et pour que la proximité avec la mer reste un atout, la Région Bretagne a développé **"la charte des espaces côtiers bretons"**. Son ambition est de définir un projet collectif pour l'avenir de la zone côtière bretonne et d'y promouvoir le développement durable en y développant le concept de **"gestion intégrée de zone côtière"**.

A l'échéance du contrat de baie de la Rance (2005), COEUR (comité opérationnel du contrat de baie) a proposé la création d'un Parc Naturel Régional (PNR). En décembre dernier, le Conseil Régional a engagé officiellement la procédure de création d'un **Parc Naturel Régional Rance- Côte d'Emeraude.**

### Ces projets d'évolution de la gestion territoriale donneront-ils à l'estuaire l'avenir souhaité dans le Livre Blanc ?

On ne peut trancher cette question, ni par oui, ni par non. Le débat qui s'est engagé au cours de l'Assemblée Générale l'a bien montré.

Ces nouvelles perspectives, qualifiées dans le jargon administratif d' "outils de gestion territoriale", donnent aux acteurs qui ont le pouvoir de décision, des moyens de gouvernance supplémentaires pour faire avancer le développement durable d'un territoire. Or, faire progresser le développement durable contribue, à priori, à bâtir un avenir moins subi, et plus choisi. Ces projets vont donc dans la bonne direction et Rance-Environnement s'est proposée pour participer à leur mise en place.

Mais, ces "outils" se superposant à d'autres, ne vont-ils pas ajouter encore plus de complexité à la gestion territoriale ?

Et, le chemin est long pour passer d'une charte ou de la définition d'objectifs, à des chantiers d'aménagement, surtout lorsqu'ils sont urgents comme le désenvasement.

C'est pourquoi, de l'avis de certains, et cela a été la conclusion du débat, la tâche sera difficile sans volonté politique forte,

**A nous de convaincre nos élus** d'adhérer à la vision de l'avenir qu'a fait émerger le Livre Blanc pour l'estuaire de la Rance.

A nous de les convaincre **de mettre les "outils de gestion territoriale" au service d'un projet d'avenir ambitieux pour l'estuaire**, un avenir choisi plutôt que subi.

Germaine Guillou

### SOMMAIRE

Editorial :  
un projet d'avenir ambitieux pour la Rance maritime ?

Natura 2000 : un réseau écologique européen

Une charte pour les espaces côtiers bretons

Parc Naturel Régional Rance - Côte d'Emeraude

Breizh Bocage

Le nouveau conseil d'administration

# NATURA 2000

## Un réseau écologique européen

Depuis toujours, l'homme dépend des conditions de vie et des ressources du milieu naturel. Son destin est lié au devenir et à la diversité des espèces et des écosystèmes naturels : c'est la biodiversité. Malheureusement, on observe au quotidien que cette nature est fragilisée avec la disparition de plantes et d'animaux.

Le réseau Natura 2000 a été créé par la Communauté Européenne pour préserver la biodiversité. Il est réglementé par deux directives :

- Directive dite "Oiseaux" pour protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux menacés
- Directive dite "Habitats" qui a pour objet la conservation des Habitats naturels de la faune et de la flore sauvage.

Depuis 2007, le réseau Natura 2000 est étendu à la mer.

Le réseau Natura 2000 n'a pas pour objet de fermer des espaces à toute activité humaine, mais de permettre la cohabitation d'activités diverses avec la préservation de la biodiversité. Il représente une nouvelle approche. Pour conserver les espèces, il s'agit avant tout de conserver leurs habitats, les espaces essentiels à leur vie et à leur reproduction.

La France a entériné ces directives en 2001. Le réseau Natura 2000 français est en cours de constitution. 1334 sites ont été proposés Z.S.C. (zones spéciales de conservation) au titre de la directive "Habitats" et 371 sites Z.P.S. (zones de protection spéciale) au titre de la directive "Oiseaux".



bécasseaux maubèches

**L'estuaire de la Rance a été proposé au titre de la directive "Habitats". Les îlots de Notre Dame et Chevrets ont été proposés au titre de la directive "Oiseaux".**

Sur quels critères ? « Les herbiers saumâtres et petites roselières des lagunes liées à d'anciens moulins à marée, figurent parmi les habitats prioritaires les plus remarquables du site. » [...] « La diversité des habitats du schorre

## Une charte pour les espaces côtiers bretons

« Consciente des menaces qui pèsent sur son littoral, et pour que la proximité avec la mer reste un atout », la Région Bretagne a développé « la charte des espaces côtiers bretons pour élaborer en commun un avenir pour la zone côtière, un avenir porteur d'ambitions, choisi et non subi ».

La charte a été présentée officiellement à Rennes le 29 avril 2008, par Madame Janick Moriceau, Vice-présidente chargée de la mer, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne.

Son ambition est de définir un projet collectif pour l'avenir de la zone côtière bretonne et d'y promouvoir le développement durable en y développant le concept de « gestion intégrée de zone côtière ».

Pour son élaboration, trois thèmes de débat ont été soumis à la réflexion des acteurs concernés : « Vivre et travailler en zone côtière », « Utiliser et préserver les richesses de la zone côtière », « Décider et gérer la zone côtière de manière durable ».

Sa rédaction finale contient trois chapitres :



- une vision d'avenir pour la zone côtière, établie autour de 7 enjeux à prendre en compte,
- des principes communs d'action et des dispositifs au service d'une nouvelle gouvernance, la « Gestion Intégrée des Zones Côtières GIZC\* »,
- des axes de travail pour amorcer la concrétisation d'un développement durable de la zone côtière.

« Il est indispensable de décloisonner les processus de gestion de la zone côtière », dit la charte. « Une nouvelle gouvernance doit être mise en œuvre, une gestion intégrée de l'ensemble des activités et des usages de la zone côtière. » ... « Il ne s'agit pas de développer de nouveaux outils de gestion, ni de dupliquer des modes de gestion existants, mais d'harmoniser de façon volontaire les politiques et les actions déjà en place ainsi que les compétences des acteurs. »

**La Région Bretagne fait de la GIZC "Gestion Intégrée de sa Zone Côtière" une de ses priorités**

Le Parlement et le Conseil européens ont adopté le 30 mai 2002 la Recommandation 2002/413/CE relative à la mise en œuvre d'une stratégie de GIZC en Europe.

La charte des espaces côtiers bretons a été présentée au commissaire européen Joe Borg à Bruxelles par Monsieur Jean-Yves Le Drian et Madame Janick Moriceau le 3 mars dernier.

Germaine Guillou

\* **GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières)** : c'est un concept initialement développé par le monde scientifique, pour prendre en compte la complexité du littoral. L'objectif final d'une GIZC est de construire des structures et des instruments de régulation permettant de garantir ou restaurer les équilibres entre activités humaines et ressources naturelles, afin notamment de ne pas surexploiter les ressources (halieutiques et touristiques en particulier), dans un but général de soutenabilité du développement.



# PARC NATUREL RÉGIONAL

## Un projet pour un territoire



avec en particulier des pré-salés atlantiques, accompagnés de végétations annuelles à salicorne et de prairies pionnières à spartines ou graminées similaires. » [...] « Quatre espèces de chiroptères d'intérêt communautaire fréquentent les secteurs boisés plus ou moins clairs, ainsi que les abords immédiats de la Rance. (Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, ...) » [...] « La Rance maritime est un site d'hivernage majeur pour le Bécasseau. » ...

### Pour mettre en œuvre les différentes opérations de préservation, que va-t-il se passer ?

Le Préfet va mettre en place un Comité de Pilotage (COPI) organe de concertation qui comprendra des représentants des collectivités territoriales, des représentants d'organismes divers: chasse, pêche, protection de la nature, tourisme, chambres consulaires, ... et des représentants des services de l'Etat.

Ce comité de pilotage préparera un document d'objectifs (DOCOB) qui est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion du site. Des dispositifs financiers sont prévus pour faciliter la réalisation des objectifs.

C'est un chantier important pour la défense de notre patrimoine naturel, pour lequel il reste encore beaucoup de travail.

Jean-Pierre Binand

Consciente de la qualité remarquable des paysages d'un territoire rural, de ses milieux naturels, de son patrimoine culturel, mais aussi de son équilibre fragile, une Région peut avoir la volonté de les préserver grâce à une démarche de création d'un Parc Naturel Régional ou PNR. En outre, les missions d'un PNR sont l'aménagement harmonieux du territoire, son développement

économique et social, l'accueil et l'information du public, la réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires.

Un projet de PNR demande une forte mobilisation de tous les acteurs locaux et l'appropriation de la population. Il se réalise en concertation avec les collectivités locales et les communes du territoire volontaires pour élaborer une charte qui les engage.

Le financement d'un PNR est assuré par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les Communes (entre 1 et 4 € par habitant).

Les premiers PNR ont été créés en 1967. Il en existe 45 en France, dont le Parc Armorique en Bretagne depuis 1969. Quinze nouveaux PNR sont en projet dont 2 en Bretagne : le projet du Golfe du Morbihan et le projet Rance- Côte d'Emeraude.

## Le projet de Parc Naturel Régional Rance - Côte d'Emeraude

À l'échéance du contrat de baie de la Rance, COEUR (le comité opérationnel du contrat de baie) a proposé la création d'un PNR à ses membres.

En mars 2008, une étude de faisabilité a été confiée au cabinet EDATER de Montpellier. L'étude confirme, au regard des critères de classement définis pour obtenir le label PNR, que la richesse exceptionnelle du territoire justifie sa candidature. Mais l'étude affirme également que la qualité du projet de territoire est essentielle, et que les acteurs devront s'engager dans un projet ambitieux comportant nécessairement les thématiques suivantes :

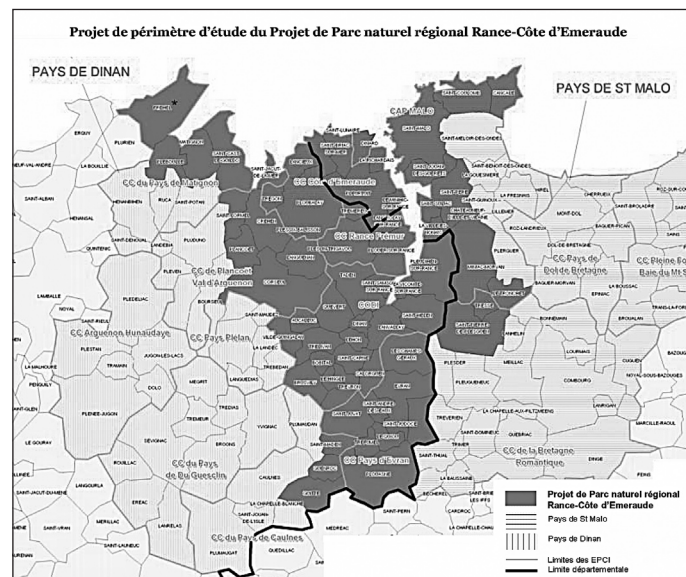
- mise en œuvre de modèles de développement urbain qualitatifs
- résorption des points noirs paysagers
- poursuite de la gestion des sédiments excédentaires en Rance
- action spécifique et innovante en faveur du bocage
- protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

En décembre dernier, à l'issue de cette étude, le Conseil Régional a décidé d'engager officiellement la procédure de création d'un Parc Naturel Ré-

gional Rance - Côte d'Emeraude qui s'étendrait sur 66 communes, de Dinard à Evran et du Cap Fréhel à la pointe du Grouin. Cette extension du

2011 : Constitution du syndicat mixte chargé de la gouvernance du PNR

2012 : Classement en PNR par décret du Premier Ministre.



territoire a conduit COEUR à modifier ses statuts et à prendre le nom de COEUR-Emeraude.

Mais, il faudra du temps pour mener la procédure à son terme. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

2009 : Lancement de l'élaboration de l'avant-projet de charte.

2010 : Rédaction de l'avant-projet de charte et consultation des acteurs du territoire.

**Pour le Conseil Régional, le projet Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude est un projet pilote pour la mise en œuvre de la GIZC\*.**

Rance-Environnement participe au projet en tant que membre de COEUR-Emeraude et de son Conseil d'Administration.

Jean-Louis Penot

# BREIZH BOCAGE

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la création et la reconstitution de nouvelles haies bocagères, talus ou talus boisés.

Le dispositif vise principalement à réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles dans un but d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il présente également un intérêt pour la fourniture de biomasse (bois -énergie), la préservation de la biodiversité, la restauration des paysages et la captation du CO2.

Le cahier des charges comporte trois volets :

- Volet 1 - Etude territoriale : analyse globale d'un territoire en vue de définir les priorités d'action.
- Volet 2 - Diagnostic action :

élaboration du projet d'aménagement concerté avec les propriétaires sur un secteur opérationnel retenu à l'issue de l'étude territoriale (volet 1).

- Volet 3 - Travaux : réalisation des travaux de création et d'amélioration du bocage conformément aux propositions formulées dans le diagnostic action du volet 2.

Initialisée par l'Europe, cette opération a été reprise par la Région Bretagne et COEUR en assure la mise en œuvre de 2008 à 2013 pour le territoire Rance aval. Elle fait suite à des opérations déjà réalisées dans le passé par le Conseil Général des Côtes d'Armor mais est financièrement

plus intéressante puisque les aides couvrent 80% des frais. Ce financement sera assuré par les conseils généraux des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine, la Région Bretagne,

l'Europe mais aussi l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avec une volonté très forte de retrouver une qualité d'eau optimale.

L'étude territoriale étant achevée et en cours de validation, le projet d'aménagement (volet 2) va démarrer début 2009 dans la Communauté de communes de la Côte d'Emeraude et se poursuivra en 2010 dans la zone maraîchère de St Malo, Dinan

et les bords de Rance puis Evran et St Pierre de Plesguen.

Des réunions d'information et des contacts individuels avec les agriculteurs et propriétaires de terrains vont donc être réalisés dans les communes de Pleurtuit, Le Minihic sur Rance, St Lunaire, St Briac et La Richardais de telle sorte que les travaux de plantation (volet 3) puissent démarrer dès l'hiver 2010.

La Faur et Rance-Environnement ont décidé de soutenir ce projet et apportent leur concours à sa communication et à la sensibilisation des agriculteurs concernés.

Jean-Louis Penot



## RANCE ENVIRONNEMENT

Suite à l'Assemblée Générale du 6 février 2009 et à la réunion du Conseil d'Administration du 26 février 2009, le Conseil d'Administration et le bureau de Rance-Environnement sont constitués comme suit :

**Présidente : Germaine GUILLOU**  
6 rue des Terre-Neuvas Mordreuc  
22690 Pleudihen-sur-Rance

**Vice-Président : Jean-Pierre BINAND**  
15, rue du Val de Rance  
22690 Pleudihen-sur-Rance

**Secrétaire : Nicole BOUGEARD**  
L'Hôpital 22690 Pleudihen-sur-Rance

**Secrétaire adjoint : Didier SIMONOT**  
5, rue des Marais La Coquenais  
22690 Pleudihen sur Rance

**Trésorière : Marie BRIAND**  
La Ville Abel 22690 Pleudihen-sur-Rance

**Trésorier adjoint : Michel COQUART**  
27 le Petit Chemin Mordreuc  
22690 Pleudihen-sur-Rance

Membres du Conseil d'Administration :

**Sven AUFFRET**

11, rue des ruisseaux  
22690 Pleudihen-sur-Rance

**Mary-Louis BLANCHARD**  
2, rue Beaumarchais  
22690 Pleudihen-sur-Rance

**Yann HUGUES**

6, rue de la mairie  
22690 La Vicomté sur Rance

**Jean Louis PENOT**

1, route de Mordreuc La Chapelle  
22690 Pleudihen sur Rance

**Jean-claude RICHARD**

2, rue Ste Agathe  
22690 Pleudihen sur Rance

**Christiane TERRIERE**

11 rue des Terre-Neuvas Mordreuc  
22690 Pleudihen sur Rance

—  
**Association loi 1901**

**Siège social :**

**Mairie 22690 Pleudihen-sur-Rance**

rance-environnement@orange.fr

**Agréée DIREN**

## Adhérez à Rance-Environnement

Cotisation familiale : 15 €

Cotisation individuelle : 10 €

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

Je souhaite adhérer à Rance-Environnement

Je renouvelle mon adhésion pour l'année 2009

(Bulletin d'adhésion à retourner à la Trésorière)